

## Charte des candidats pour la mobilité individuelle Erasmus+

### Sélection et organisation des mobilités

#### Période de mobilité : Année scolaire 2026

**DÉPÔT DES CANDIDATURES** : La date limite pour soumettre le formulaire de candidature est le 07 janvier 2026 (20h00 CET) par courrier électronique ([gautun@lacroixrouge-brest.fr](mailto:gautun@lacroixrouge-brest.fr)) ou en mains propres. Les candidatures envoyées après cette date ne seront pas acceptées. Un deuxième appel au mois de mars pourra être organisé pour les mobilités de la rentrée 2026 si des places restent dans les établissements partenaires.

Une fois la période de dépôt des candidatures pour les mobilités individuelles terminée, nous procéderons à la sélection des participants au programme selon les critères suivants.

#### **a) Traitement du processus**

La sélection sera gérée par le lycée La Croix Rouge La Salle Brest. Le corps enseignant, la direction, les professeurs principaux et les professeurs de langue, ainsi que la coordinatrice des programmes européens de l'établissement participeront conjointement à l'évaluation des épreuves de sélection, en fonction de leur nature respective.

#### **b) Critères et épreuves de sélection**

➤ Phase 1 : *Réactivité et respect des consignes*

Au mois de décembre, tous les élèves de Seconde recevront un courrier électronique les informant de l'organisation d'une réunion d'information pour les candidats à une mobilité Erasmus+. Ils seront invités dans ce même courrier à manifester leur intérêt en répondant à un sondage virtuel.

Les élèves qui auront manifesté leur intérêt recevront un courrier électronique les informant du lieu et de l'horaire précise de la réunion. Les dossiers de candidature seront distribués lors de cette réunion.

Les candidats ayant répondu en temps et en heure au sondage et qui auront participé à la réunion d'information seront crédités de *2 points*.

➤ Phase 2 : *Évaluation par le corps enseignant.*

- Engagement et intérêt pour les études et l'apprentissage. Compétence académique indépendamment des notes. *Jusqu'à 6 points.*
- Discipline de travail en classe et en dehors (devoirs, travaux à domicile). *Jusqu'à 6 points.*
- Flexibilité et ouverture d'esprit (tolérance envers des opinions différentes, capacité de dialogue, adaptation aux situations et recherche de solutions). *Jusqu'à 6 points.*
- Comportement et attitude appropriés en classe, pendant les récréations et les pauses entre les cours. Collaboration avec le personnel du lycée (enseignants, personnel administratif, de restauration, de nettoyage et de vie scolaire) pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement conformément aux règles de vie. *Jusqu'à 6 points.*

- Compétence civique et sociale (respect des autres, courtoisie, responsabilité de ses actes). *Jusqu'à 6 points.*

La moyenne arithmétique des critères énumérés ci-dessus sera calculée, et à la fin de cette première phase d'évaluation, chaque candidat recevra une note entre 1 et 6. Une déduction de 0,5 sera appliquée à cette note pour chaque comportement contraire déjà enregistré au cours de l'année scolaire.

Conformément aux directives établies par l'établissement, il a été déterminé que les élèves ayant obtenu une note inférieure à 4 lors de l'évaluation par les enseignants ne seront pas éligibles pour l'obtention de la bourse Erasmus+. De plus, il est précisé que les élèves dont la note est inférieure à 4 lors de cette phase ne seront pas pris en compte pour figurer sur la liste d'attente.

➤ **Phase 3 : Evaluation par la coordinatrice des programmes européens et des professeurs de l'établissement**

- Lettre : Clarté et cohérence, profondeur des idées, correction grammaticale et orthographique, alignement avec les objectifs du programme Erasmus+. *Jusqu'à 6 points.*
- Entretien : Aisance d'expression, contenu et argumentation, connaissances approfondies d'une destination choisie, motivation et attitude, adaptabilité. *Jusqu'à 6 points*

Les notes des critères « lettre » et « entretien » seront ajoutées à la note de la phase 2. La somme des trois parties donnera une note entre 1 et 20, à laquelle sera déduite 0,5 pour chaque comportement sanctionnable enregistré pendant l'année scolaire en cours.

### c) Convocation aux entretiens individuels

Les candidats ayant obtenu une note de 4 ou supérieur lors de l'évaluation par les enseignants seront convoqués à un entretien individuel de 10 minutes dans le courant du **mois de janvier**. Les convocations seront communiquées par messagerie électronique au plus tard une semaine avant le début des entretiens.

### d) Publication de la liste de candidats retenus

A la fin du mois de janvier ou au début du mois de février de l'année scolaire en cours, la liste des candidats sélectionnés et ceux en liste d'attente sera publiée, ainsi que les destinations proposées et la durée des mobilités. Les étudiants sélectionnés choisiront leur destination dans un ordre strict en fonction de leur score.

D'autres destinations ou propositions de mobilité pourront être proposées ultérieurement, en fonction de la mise en place des partenariats. En fonction du budget disponible, des élèves sur liste complémentaire se verront proposer ces mobilités en respectant l'ordre des scores obtenus.

### **e) Candidatures prioritaires et inclusives**

Dans un souci d'inclusion promu par le programme Erasmus+ et la Commission européenne, au moins 25% des places disponibles seront réservées aux élèves des classes non-Européennes, à condition que la note obtenue lors de l'évaluation par les enseignants ne soit pas inférieure à 4.

Un certain nombre d'élèves bénéficiaires de bourses de catégories 4 à 6 ainsi que des élèves provenant de familles monoparentales seront considérés comme prioritaires, à condition que la note obtenue lors de l'évaluation par les enseignants ne soit pas inférieure à 4.

### **f) Réunions d'information et démarches administratives**

Les candidats retenus pour participer à une mobilité Erasmus+ ainsi que leurs parents seront invités à une réunion d'information au mois de mars pour détailler les démarches administratives et les obligations inhérentes à la participation au programme.

Des réunions spécifiques aux destinations et/ou aux dates des mobilités seront organisées pour distribuer et signer les documents contractuels, et pour répondre aux questions.

### **g) Contributions financières**

Il a été décidé par le comité de pilotage du programme qu'une contribution forfaitaire de 50 euros par semaine sera demandée à chaque famille pour la participation à une mobilité Erasmus+. Cette contribution sera prélevée par la comptabilité de l'établissement et apparaîtra comme « contribution à la mobilité individuelle Erasmus+ » sur la facture scolaire.

La contribution sera ramenée à 50%, soit 25 euros par semaine pour les familles d'élèves boursiers (catégories 4 à 6), d'élèves à besoins particuliers ou provenant de familles monoparentales.

L'établissement se chargera de l'organisation du séjour – transport, hébergement, organisme d'accueil, accompagnateur – et règlera les frais associés au transport pour se rendre à la destination. Par ailleurs, l'établissement versera aux participants une somme correspondant aux frais de soutien de la mobilité au titre de leur mobilité Erasmus+ (entre 150 et 250 euros selon la catégorie du pays d'accueil).

### **f) Sessions de préparation et de suivi post-mobilité**

Les élèves sélectionnés pour participer à une mobilité individuelle devront assister obligatoirement à au moins quatre sessions de préparation organisées par la responsable du programme. Ils devront également se mettre en relation avec leur professeur tuteur/tutrice afin d'organiser le suivi pendant leur mobilité.

Les élèves seront invités à prévoir les modalités de suivi des cours en France pendant leur mobilité, à se renseigner sur les us et coutumes du pays et de l'établissement d'accueil, de réfléchir à d'éventuels difficultés et à des moyens de les résoudre et de

prendre connaissance de leurs droits et devoirs en tant que participant à une mobilité Erasmus+.

Pendant leur mobilité, les élèves devront envoyer un compte-rendu hebdomadaire à leur professeur principal, pour diffusion auprès de la classe, sur le déroulé de leur mobilité, leurs expériences et leurs observations, afin de partager leur séjour avec leurs camarades de classe.

Au retour de mobilité, les élèves assisteront à au moins trois sessions de debrief qui seront l'occasion de faire un retour sur leurs expériences et de préparer leur rapport de mobilité ainsi que leur oral pour la mention « mobilité européenne » du Baccalauréat. Ils pourront également commencer la préparation du projet de clôture qui enrichira les supports de préparation pour les mobilités futures.

**Avant de se porter candidat pour une mobilité individuelle Erasmus+, il est important de noter que :**

- La mobilité individuelle Erasmus+ n'est pas un droit mais une opportunité exceptionnelle, qui implique aux participants un comportement exemplaire et un sens de responsabilité individuelle.
- Le principe d'accueil réciproque en famille fait partie intégrante du programme afin de donner aux participants l'occasion de vivre une réelle immersion linguistique et culturelle. Il n'est pas exclu qu'un élève interne participe au programme, mais il faut être conscient que cela implique de la part de la famille l'organisation de l'accueil d'un élève étranger.
- Être accueilli implique le respect des coutumes et du mode de vie de l'autre. Il faut être prêt à accepter de nouvelles façons de faire, de s'adapter à un rythme familial différent et à être disponible pour découvrir l'autre.
- La responsable du programme organise le voyage vers et depuis l'établissement d'accueil, de manière aussi raisonnable que possible. Elle n'est en aucun cas responsable des aléas des compagnies de transport et peut être amenée par souci d'économie à réserver des horaires moins fréquentés.
- Le suivi des cours et du travail demandé par les professeurs en France fait partie des obligations des participants en mobilité individuelle. Une grande rigueur est indispensable pour faire en sorte que le retour en classe après la mobilité se passe dans les meilleures conditions.
- Les participants sélectionnés seront des ambassadeurs du programme Erasmus+ au sein de l'établissement. A ce titre, leur présence aux Portes Ouvertes est obligatoire et ils pourront être sollicités pour témoigner lors des réunions d'information et des sessions de préparation à la mobilité, suivant les besoins.